
MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 2 mars 2021 à 20 h 30

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique au village de la Buzatière vont commencer à la mi-avril. Ces travaux sont subventionnés par le SEHV et ne coûteront rien à la commune. Le conseil municipal choisit les candélabres qui seront installés dans le village.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes d'imposition en 2021.

Les travaux d'aménagement de l'ancienne poste en cabinet d'infirmier vont commencer. Le conseil municipal choisit la société techniflux pour effectuer les travaux d'électricité et de plomberie.

Le conseil municipal prévoit d'acquérir différents matériels pour les agents techniques. Ces achats (servante d'atelier, échafaudage,...) seront prévus au budget.

Les travaux d'agrandissement du cimetière doivent commencer le 8 mars 2021.

Le conseil municipal a choisi l'entreprise Garraud de Chassenon pour effectuer les travaux pour l'aménagement électrique et plomberie du bâtiment communal. Le montant des travaux s'élève à 14 516 € TTC. Des devis seront demandés à différentes sociétés pour la plâtrerie, le carrelage et la peinture.

Les travaux de rénovation de la toiture de l'église sont prévus au 2^{ème} semestre 2021. Le Maire présente au conseil un devis de Mr Fougeron pour le contrat de maîtrise d'œuvre. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Certains chemins communaux sont détériorés suite à la météo de début février. Le conseil va procéder à un empierrement aux endroits dégradés.

A Chéronnac, le 4 mars 2021
Le Maire,